VOS DÉMARCHES

Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant.
Retrouvez ici les informations pratiques.

Recensement

Où vous adresser ?

- En Mairie

Les pièces à fournir

- Une pièce d'identité.
- Un livret de famille.

CONTACT



Mairie

5 route de la Ferté Gaucher
77320 CHOISY-EN-BRIE

Courriel
01 64 75 81 90

DÉMARCHE EN LIGNE



SE FAIRE RENCENSER (HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/F870) →

VOS DÉMARCHES

Service Public

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

LIENS UTILES

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté Égalité Fraternité

MA JOURNÉE DÉFENCE CITOYENNE

(https://www.defense.gouv.fr/sga/jeunesse/devenir-citoyen/journee-defense-citoyennete-jdc#title-11425)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté Égalité Fraternité

ECOLE DES OFFICIERS DE GENDARMERIE NATIONALE

(https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/eogn/)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RECENSEMENT CITOYEN, JDC ET SERVICE NATIONAL

(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24)